

Aide à la réintégration

Bonnes pratiques, pratiques prometteuses et innovantes

Pratique #3

Accompagnement à l'entrepreneuriat, Burkina Faso

Entité chargée de la mise en œuvre : OIM

Titre du projet : Initiative conjointe UE-OIM pour la protection et la réintégration des migrants dans la région du Sahel et du Lac Tchad

Bailleur : Union européenne à travers le Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique

Résumé

Au Burkina Faso, un système intégré a été mis en place afin de donner aux migrants de retour souhaitant s'orienter vers des projets entrepreneuriaux les capacités de choisir une activité pertinente. Ce système repose sur différentes activités, comprenant dans l'ordre chronologique : une session d'orientation professionnelle, une formation en entrepreneuriat, le montage d'un plan d'affaire et la validation par un comité de sélection.

En s'appuyant sur les compétences et expériences des migrants de retour, et en impliquant les spécialistes des secteurs visés, ce système permet aux bénéficiaires de se doter des outils suffisants pour assurer la viabilité de leur projet entrepreneurial.

Il assure l'implication des acteurs de terrain, notamment des autorités locales, des experts techniques et de la société civile qui orientent les migrants dans leurs choix et les accompagnent depuis l'idée du projet entrepreneurial jusqu'à son financement et mise en œuvre.

Détails opérationnels

► Description de la pratique

Une série d'activités complémentaires et imbriquées sont réalisées afin d'assurer la mise en œuvre d'un plan de réintégration répondant à la fois aux souhaits et compétences du bénéficiaire et aux contraintes et opportunités locales de l'économie.

Après l'assistance à l'arrivée et un suivi immédiat pour les plus vulnérables, la première étape du processus de réintégration intervient environ un mois après le retour du migrant dans sa communauté d'origine. Communément appelée « **orientation professionnelle** », cette activité d'une journée cherche à informer les migrants sur les possibilités locales en termes de réintégration économique. A cette fin, sont invités, lors de sessions en groupe, des experts techniques pertinents (élevage, agriculture, Agence Nationale Pour l'Emploi pour discuter des opportunités disponibles en termes de formation professionnelle, entreprises sociales, prestataires privés, etc.) et des membres des autorités locales et des organisations de la société civile (OSC). Ces sessions étant tenues directement dans les communautés de retour, la nature et le nombre de ces experts varient en fonction des possibilités locales de développement. L'avantage de faire ces sessions directement dans les communes de retour est d'avoir accès

à des experts locaux et de pouvoir illustrer des opportunités concrètes de développement.

A la suite de cette étape, les migrants qui souhaitent s'orienter vers l'entrepreneuriat participent à une **formation en entrepreneuriat** d'une durée de 5 jours. Cette formation leur permet de se familiariser avec les outils comptables et de gestion simplifiés, mais aussi de véritablement développer un esprit d'entreprise et de concrétiser un projet entrepreneurial à travers l'élaboration d'un plan d'affaire. Lors de cette phase, les migrants sont invités à se mettre en groupe et développer un projet collectif.

Avant de pouvoir passer à la mise en œuvre du projet élaboré, un **comité de sélection** examine les plans d'affaire et valide ou invalide les projets soumis. Ce comité de sélection juge de la pertinence des projets vis-à-vis du contexte local et de sa viabilité générale. Ce comité est composé de représentants des autorités locales, de la société civile et des experts techniques des domaines visés ; la validation d'un projet bénéficie donc d'un véritable ancrage local. Le comité a également autorité pour amender les projets au besoin. Initialement, 15 à 20 plans d'affaire étaient revus lors de chaque réunion du comité de sélection. A présent, étant donné la diminution du nombre de retours chaque mois, des réunions peuvent avoir lieu au niveau local dès que 4 ou 5 plans d'affaire sont réalisés. 250 plans d'affaire (pour 441 bénéficiaires) ont été montés dont 185 (344 bénéficiaires) examinés et 83 validés (147 bénéficiaires) entre septembre 2017 et mars 2019, soit en l'espace de 18 mois.

Tous les projets validés par le comité de sélection pourront passer à la **phase d'installation**.

► Approche/Motif

Lors des premières sessions de discussion (focus group) avec les migrants de retour, l'OIM a noté que ces migrants n'avaient que peu d'informations sur les opportunités locales en termes d'emploi. De plus, certains migrants ayant développé des compétences dans différents métiers n'arrivaient pas à voir de quelle manière les mettre à profit pour leur plan de réintégration.

Cette absence de connaissance pouvait conduire à des

frustrations et à des choix précipités concernant leurs plans de réintégration (ainsi ils soumettaient souvent des projets liés au commerce).



Deux migrants défendent leur projet lors d'une session du comité de sélection © Danielle Pfister/IOM

Afin d'assurer une durabilité de l'action et de répondre aux attentes des migrants de retour, il a été jugé pertinent d'organiser des sessions d'orientation professionnelle afin d'exposer les opportunités de la région.

A l'issue de ces sessions, beaucoup ont souhaité s'inscrire dans l'entrepreneuriat, sans pour autant posséder les connaissances suffisantes pour la gestion d'une petite entreprise. Des formations ont ainsi été apportées en ce sens pour renforcer leurs capacités.

La mise en place des comités de sélection permet de bénéficier d'une expertise locale, inaccessible à la seule OIM. Cette expertise permet d'assurer que les projets soumis soient solides et qu'ils aient une véritable chance de durabilité.

► Partenariat/Synergie

Les autorités locales, les OSC et des experts techniques sont impliqués à chaque étape du processus. Tout partenaire jugé pertinent dans le contexte local peut prendre part aux sessions d'orientation professionnelle ou être invité lors des comités de sélection pour apporter son expertise sur la faisabilité d'un projet.

Les partenaires sont identifiés à la suite des sessions individuelles de conseil dispensées au retour du migrant

dans sa communauté d'origine. Ces sessions permettent de définir avec le migrant une première idée d'un projet de réintégration économique en identifiant ce qu'il/elle souhaite faire ainsi que ses compétences et expériences dans les domaines visés. En fonction des informations recueillies, l'OIM pourra inviter les partenaires pertinents pour animer les sessions d'orientation professionnelle.

► Contacts utiles et références

Pour plus d'informations: jointinitiative@iom.int.

Données et base factuelle

► Résultats et "preuves"

Le système mis en place permet aux bénéficiaires de faire des choix éclairés sur les opportunités de réintégration économique sous forme d'activités génératrices de revenus (AGR), tout en les dotant des outils nécessaires à la durabilité de leurs projets.

Il est difficile d'évaluer la valeur ajoutée d'un tel processus en l'absence de données robustes sur le système d'aide à la réintégration pré-Initiative conjointe¹.

Cependant, des indications sur la pertinence et l'impact de ce système d'accompagnement à l'entrepreneuriat seront fournies lors des enquêtes de satisfaction et de suivi des bénéficiaires, qui seront réalisées dans les prochains mois.

► Recommandations

Une des phases cruciales du processus est le montage du plan d'affaire. Il est important d'impliquer les migrants dans le processus et d'assurer leur participation (contribution des migrants en nature ou en biens) aux projets qu'ils/elles souhaitent mettre en œuvre, pour les responsabiliser.

De la même manière, il est important de faire revoir les plans montés par les services administratifs ou d'acquisition (*procurement*) avant leur validation. Certaines

spécificités techniques peuvent manquer et les estimations budgétaires peuvent être faussées, conduisant à des problèmes de décaissements une fois les projets validés par les comités de sélection. L'implication du service Acquisition permet d'accélérer le processus en identifiant directement les biens demandés et de mieux budgétiser l'ensemble de l'activité, assurant ainsi une meilleure efficacité du processus global.

► Conditions de reproductibilité

Ces différentes activités font partie intégrante du système de réintégration économique tel qu'il est développé au Burkina Faso. Chaque migrant de retour doit passer par la session d'orientation professionnelle, à l'issue de laquelle ceux souhaitant poursuivre un projet entrepreneurial devront suivre les autres étapes listées.



Un expert de la FAO présente les opportunités du Centre Est dans l'élevage et l'agriculture lors d'une session de formation

© Yempabou Nadiouari/OIM

Pôle de gestion des connaissances

Fiche d'information préparée dans le cadre de l'Initiative conjointe UE-OIM pour la protection et la réintégration des migrants en mai 2019

Publiée par le Pôle de gestion des connaissances en mars 2020

¹ Une analyse comparative avec un groupe contrôle n'ayant pas bénéficié du même soutien en termes de conseil et de suivi, pourrait offrir des données et des observations intéressantes. Ceci n'est pas envisagé dans le cadre du programme mais pourrait constituer une piste intéressante pour de futures évaluations

Cette fiche fait partie d'une série de fiches s'intéressant à de bonnes pratiques et à des pratiques prometteuses et innovantes dans le domaine de l'aide à la réintégration. Elle vise à diffuser des exemples de bonnes pratiques et pratiques prometteuses aux professionnels de l'aide à la réintégration à travers le monde.

Cette initiative est soutenue par le Pôle de gestion des connaissances ("*Knowledge Management Hub*" (KMH)) de l'OIM. Le KMH a été établi par l'OIM en 2017 dans le cadre du projet "*Action pilote de retour volontaire et de réintégration communautaire durable*" financé par l'Union européenne pour faciliter la mise en œuvre des actions UE-OIM menées à l'appui de la protection et de la réintégration des migrants en Afrique et en Asie.



Projet financé par l'Union européenne



Projet mis en œuvre par l'OIM